Table des matières

La (nouvelle) révision du régime de responsabilité des administrateurs par le Code des sociétés et des associations 9
Patrick De Wolf

Introduction : jamais deux réformes sans trois 9

Section 1
La responsabilité des dirigeants dans le Code des sociétés et des associations : régime général et plafonds 10

Sous-section 1. Régime général de la responsabilité des administrateurs 10
A. Deux textes en un 10
B. Champ d'application *ratione personae* (dirigeants de fait et administrateurs d'A(I)SBL et de fondations) 11
C. Consécration légale du contrôle marginal 12
D. Responsabilité solidaire (art. 2:56, al. 2 à 4, CSA) 12
E. Faute de gestion qui présente un caractère extracontractuel – La reconnaissance légale d'une jurisprudence de trente ans 13

Sous-section 2. Les plafonds à la responsabilité et l'interdiction des exonérations 18
A. Introduction 18
B. Limitations (art. 2:57, §§ 1er et 2, CSA) 19
C. Exclusions (art. 2:57, § 3, CSA) 19
D. Caractère d'ordre public des plafonds (art. 2:58 CSA) 20

Sous-section 3. Droit transitoire 21

Section 2
Les actions en responsabilité en cas d'insolvabilité (art. XX.225 à 228 CDE) 21

Sous-section 1. Généralités 21

Sous-section 2. Action en comblement de passif (art. XX.225 CDE) 22
A. Transposition (presque) à l'identique de l'article 530 du Code des sociétés 22
B. Exclusion des petites entités (art. XX.225, § 2, CDE) 22
C. Titulaires de l'action et indemnisation des frais et dépens (art. XX.225, §§ 3 et 4, CDE) 23
D. Répartition de l'indemnisation entre les créanciers (art. XX.225, § 5, CDE) 23

Sous-section 3. Action spéciale de l'ONSS (art. XX.226 CDE) 23

Sous-section 4. Action pour *wrongful trading* 24

Section 3
La faillite d'administrateur 25

Conclusion : Thésée au Delaware 27

La mobilité des sociétés, une révolution conservatrice 29
Roman Aydogdu

Section 1
Introduction 29

Sous-section 1. Rappel des notions et principes fondamentaux en matière de mobilité des sociétés 30
A. Attribution (unilatérale) de la « nationalité » et règle (multilatérale) de rattachement 30
B. *Lex societatis* et autres lois applicables – L'exemple de la *lex concursus* 31
C. La diversité des facteurs de rattachement de la *lex societatis* 33
D. Loi applicable et juridictions compétentes 34
E. Impact du droit européen : liberté d'établissement et droit international privé 35

Sous-section 2. Arguments techniques et objectifs politiques de la réforme 38
A. Arguments techniques de la réforme et nuances apportées à ceux-ci 38
B. Objectifs politiques de la réforme et objections opposées à ceux-ci 43

Section 2
Sociétés « de droit belge » et sociétés « de droit étranger » 47

Sous-section 1. Sociétés « de droit belge » 47
A. Détermination des sociétés « de droit belge » 47
B. Application d'un droit des sociétés étranger à une société « de droit belge » ? 48
C. Application des autres législations belges à une société « de droit belge » 50
D. Juridictions compétentes sur le plan international 50

Sous-section 2. Sociétés « de droit étranger » 52
A. Détermination des sociétés « de droit étranger » 52
B. Statut d'une société « de droit étranger » en droit belge 55
C. Application des autres législations belges à une société « de droit étranger » 62
D. Juridictions compétentes sur le plan international 63

Section 3
Mobilité des sociétés 66

Sous-section 1. Procédures de transformations transfrontalières 67
A. Portée des procédures : modification de la *lex societatis* et continuité de la personnalité juridique 67
B. Point d'appui des procédures : déplacement du siège statutaire, sans considération pour le siège réel 69
C. Lignes de force des procédures d'émigration et d'immigration 69
D. Influence du droit européen sur les procédures belges de transformations transfrontalières 71

Sous-section 2. L'émigration et l'immigration en pratique 72
A. L'émigration depuis la Belgique 73
B. L'immigration vers la Belgique 81

Le contentieux en droit des sociétés : questions spéciales 89
Aurore Jansen, Déborah Gol et Wim David

Introduction 89

Section 1
L'expertise minoritaire et l'action minoritaire 89

Sous-section 1. Brève introduction 89

Sous-section 2. Le pouvoir individuel d'investigation 90
A. Introduction 90
B. Portée du CSA 90
C. Principe 91
D. Nature du pouvoir d'investigation 91
E. Exercices comptables concernés 91
F. Actionnaires exerçant par ailleurs un mandat au sein de l'organe d'administration 92
G. Autres limites au droit individuel d'investigation 93
H. Collaboration de la société et de ses organes. Sanction en cas de « résistance » 93
I. Frais 94

Sous-section 3. L'expertise minoritaire (à savoir la désignation d'un expert-vérificateur) 94
A. Introduction 94
B. Conditions de recevabilité de l'action 95
C. Étendue de la mission de l'expert-vérificateur 97
D. Cumul avec une expertise judiciaire de droit commun 99
E. Différences avec l'expertise de droit commun – Absence de statut de l'expert-vérificateur 100
F. Responsabilité de l'expert-vérificateur 103

G. Procédure et tribunal compétent 103
H. Publicité du jugement et du rapport 105
I. Frais et dépens 105

Sous-section 4. L'action minoritaire 106
A. Introduction 106
B. Nature de l'action 108
C. Conséquences 109
D. Conditions propres à l'action minoritaire 111
E. Autres aspects de procédure et frais 111

Section 2
L'annulation et la suspension des décisions des organes 112

Sous-section 1. Précision préalable importante 112

Sous-section 2. Brève introduction 112

Sous-section 3. L'annulation des décisions des organes 113
A. Organes dont les décisions sont susceptibles d'annulation/ de suspension 113
B. Causes de nullité/suspension 115
C. Adoption irrégulière de la décision 117
D. Abus de droit, abus, excès ou détournement de pouvoir 120
E. L'hypothèse de l'abus de minorité 126
F. Nullité d'un vote 128
G. Procédure 129
H. Délai pour agir 130
I. Publicité réservée aux décisions prononçant l'annulation ou la suspension des décisions des organes 131
J. Effet du prononcé de la nullité à l'égard des tiers 131
K. *Last but not least*… Intérêt/qualité pour agir en nullité/suspension ? 132
L. Du neuf sous le soleil ? 133
M. Les différentes interprétations possibles – Les enjeux en présence 136
N. Conclusions sur l'intérêt à agir – « Nouvelle » version 142
O. Pour être complet… 143

Sous-section 4. La suspension des décisions des organes de société 144
A. Portée limitée de la réforme 144
B. Causes de rejet de la demande de suspension 144
C. Causes de suspension – Illustrations 145
D. Pouvoirs du juge des référés 146
E. Pour être complet… 146

Section 3
L'exclusion et le retrait judiciaires 147

Sous-section 1. Brève introduction 147

Sous-section 2. Modifications d'ordre procédural 148
A. Les parties à la cause 148

B. Extension de la compétence matérielle du président du tribunal de l'entreprise, siégeant comme en référé 154
C. Caractéristiques de la décision 156
D. L'application de l'adage « Le criminel tient le civil en l'état » dans le cadre d'une procédure d'exclusion ou de retrait 157

Sous-section 3. Modifications d'ordre matériel 159
A. Mesures provisoires 160
B. Mesures de fond 163
C. Prix de transfert 166
D. Justes motifs 171

Section 4
La dissolution judiciaire pour justes motifs 172

Section 5
Le droit transitoire relatif aux procédures de résolution des conflits internes 175

Section 6
La désignation d'un mandataire de justice par le tribunal de l'entreprise ou son président 175

Sous-section 1. Introduction 175

Sous-section 2. Les règles qui s'imposent au juge dans le cadre de toute désignation d'un mandataire de justice 176

Sous-section 3. Le mandataire de justice « article XX.30 du CDE » 178
A. Conditions de nomination 178
B. Procédure 180
C. Mission 182
D. Profil 186
E. Frais et honoraires 187
F. Couverture d'assurance 187
G. Professions libérales 188

Sous-section 4. L'administrateur provisoire « article XX.31 du CDE » 189
A. Conditions de nomination 189
B. Procédure 191
C. Mission 192
D. Profil 193
E. Frais et honoraires 194
F. Couverture d'assurance 194
G. Professions libérales 194

Sous-section 5. L'administrateur provisoire « article XX.32 du CDE » (ex-art. 8 de la loi sur les faillites) 195
A. Conditions de nomination 195

B. Procédure 196
C. Mission 197
D. Profil 200
E. Frais et honoraires 200
F. Couverture d'assurance 200
G. Professions libérales 201

Sous-section 6. L'administrateur provisoire « de droit commun » 201
A. Conditions de nomination 201
B. Procédure 205
C. Mission 207
D. Profil 208
E. Frais et honoraires 209
F. Couverture d'assurance 209
G. Professions libérales 209

Le nouveau régime de dissolution et de liquidation des personnes morales 211
Jean-Philippe LEBEAU et Déborah GOL

Introduction 211

Section 1
La dissolution des sociétés 212

Sous-section 1. La dissolution des sociétés en général 212

Sous-section 2. La dissolution volontaire (art. 2:71 ; ancien art. 181 C. soc.) 213

Sous-section 3. La dissolution de plein droit (art. 2:72 ; ancien art. 39 C. soc.) 214

Sous-section 4. La dissolution judiciaire (art. 2:73 à 2:75 ; ancien art. 182 C. soc.) 215

Section 2
La liquidation des sociétés 220

Sous-section 1. Considérations communes à toutes les liquidations 220

Sous-section 2. La dissolution avec clôture immédiate de la liquidation (art. 2:80 et 2:81 ; ancien art. 184, § 5, C. soc.) 221
A. La dissolution/clôture en un seul acte 221
B. La dissolution judiciaire avec clôture immédiate 223

Sous-section 3. La dissolution avec désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs (art. 2:82 à 2:86 ; ancien art. 184, § 1er, C. soc.) 224

A. La désignation et le remplacement des liquidateurs 224
B. Les pouvoirs du liquidateur (art. 2:87 à 2:92 ; ancien art. 186 et 187 C. soc.) 227
C. Collège de liquidateurs (art. 2:93 ; ancien art. 182, § 2, *in fine*, et 191 C. soc.) 231
D. Opérations de la liquidation (art. 2:94 à 2:99 ; ancien art. 189) 232
E. Clôture de la liquidation (art. 2:100 à 2:104 ; ancien art. 194 C. soc.) 236

Sous-section 4. Réouverture de la liquidation (art. 2:105) 240

Sous-section 5. Responsabilité des liquidateurs (art. 2:106 et 2:107 ; ancien art. 192 C. soc.) 241

Sous-section 6. Rémunération des liquidateurs 243

Section 3
La dissolution et la liquidation des associations et fondations 243

Sous-section 1. La dissolution des ASBL et AISBL (art. 2:109 à 2:113) 244
A. Les différents modes de dissolution 244
B. La dissolution volontaire (art. 2:110 ; anciens art. 20 et 48, 7°, de la loi du 27 juin 1921) 244
C. La dissolution de plein droit (art. 2:111 et 2:112) 245
D. La dissolution judiciaire (art. 2:113 ; anciens art. 18 et 19*bis*, et 55 de la loi du 27 juin 1921) 246

Sous-section 2. La dissolution des fondations 249

Sous-section 3. La liquidation des ASBL et AISBL 251
A. Dispositions générales (art. 2:115 à 2:117) 251
B. Procédure de liquidation « en un seul acte » (art. 2:135) 251
C. La désignation d'un (ou de plusieurs) liquidateur(s) (art. 2:118 à 2:120 ; anciens art. 22 et 56 de la loi du 27 juin 1921) 252
D. Les pouvoirs du liquidateur (art. 2:121 et 2:122) 254
E. Collège de liquidateurs (art. 2:123) 255
F. Opérations de la liquidation (art. 2:124 à 2:130) 255
G. Clôture de la liquidation (art. 2:130 à 2:137 ; anciens art. 19, 19*bis* et 56 de la loi du 27 juin 1921) 256
H. Réouverture de la liquidation (art. 2:138) 261
I. Responsabilité des liquidateurs (art. 2:139) 261
J. Rémunération des liquidateurs 262

Sous-section 4. La liquidation des fondations 262

Section 4
Régime transitoire 263

De la société de droit commun à la société simple : une révolution discrète 265
Philippe Bossard

Introduction : les racines de la société simple 265

Section 1
Évolution du régime juridique de la société simple 267

Sous-section 1. Incidence de l'introduction du livre XX du Code de droit économique sur la société de droit commun 267

Sous-section 2. Incidence de la loi du 18 septembre 2017 sur la société de droit commun – Gestion des bénéficiaires effectifs 267
A. Législation applicable – Entrée en vigueur 267
B. Les bénéficiaires effectifs 269
C. Responsabilité et sanction 269

Sous-section 3. La société simple issue de la loi du 15 avril 2018 portant réforme du droit des entreprises 270
A. Soumission de la société simple au Code de droit économique 270
B. Suppression de la distinction entre actes civils et commerciaux – Responsabilité solidaire des associés 272
C. Incidences judiciaires et accès au prétoire 272

Sous-section 4. La société simple dans le Code des sociétés et des associations 277
A. Nature juridique 278
B. Régime juridique de la société simple 282

Section 2
Principales nouveautés issues du Code des sociétés et des associations 285

Sous-section 1. Nouvelle définition du pacte léonin 285

Sous-section 2. Résolution partielle du contrat de société 286
A. Notion 286
B. Régime procédural 288
C. Conditions de l'action 289
D. Effets de l'action 290

Sous-section 3. Le patrimoine des sociétés simples – de l'indivision au patrimoine d'affectation 301
A. Théories du patrimoine 301
B. Le patrimoine des sociétés dénuées de personnalité juridique 305
C. Conclusion – Le patrimoine d'affectation indivis temporaire 312

Conclusion 317

Le partage du pouvoir dans les start-up (choix de forme sociale et titres, y compris le vote plural) 319
Philippe LAMBRECHT et Diego LAMBRECHT

Section 1
Introduction 319

Section 2
Le partage du pouvoir 323

Sous-section 1. Choix d'une forme sociale adaptée pour la start-up 323

Sous-section 2. Choix des titres 328
A. Généralités et principales innovations du CSA 328
B. Les titres comme instruments de partage du pouvoir 352

Section 3
Conclusion 353

Les ASBL face aux réformes du droit de l'entreprise : entre changement de statut et rapprochements avec les sociétés 355
Simon HARDY

Introduction 355

Section 1
Origines des ASBL et évolution 356

Sous-section 1. Des origines des associations jusqu'à l'année 1921 356

Sous-section 2. Les lois de 1921 : première révolution pour les associations 357
A. L'interdiction de se livrer à des opérations industrielles ou commerciales 359
B. L'interdiction de procurer un gain matériel à ses membres 361

Sous-section 3. La loi du 2 mai 2002 362

Section 2
Les réformes intervenues lors de la dernière législature 364

Sous-section 1. La réforme de l'insolvabilité et la réforme de l'entreprise 364
A. La réforme du droit de l'insolvabilité 365
B. Réforme du droit de l'entreprise 367

Sous-section 2. Réforme du droit des sociétés et des associations (CSA) 368
A. Révision de la définition d'ASBL 369
B. Rapprochements entre le régime applicable aux ASBL et celui applicable aux sociétés 371
C. Maintien de certaines différences de régime entre les associations et sociétés 376

Section 3
Réflexions à la suite des réformes de la précédente législature 379

Sous-section 1. Le défi de la réception des réformes par le milieu associatif 379

Sous-section 2. Les risques d'abus 380

Sous-section 3. Risque de distorsions de concurrence entre sociétés et ASBL 383

Conclusion 384

La société coopérative : un pont entre lucratif et non-lucratif 387
Jean FONTEYN

Section 1
La société coopérative renaît de ses cendres 387

Section 2
L'entreprise « ESG » : un acte manqué du CSA ? 389

Section 3
La nouvelle société coopérative : tour d'horizon 391

Sous-section 1. La définition de la société coopérative 391

Sous-section 2. Les autres modifications principales 394
A. Disparition de la SCRI 394
B. Terminologie 394
C. Titres 394
D. Administration 395
E. Disparition du capital et nouvelles exigences en matière de capitaux propres 395

Section 4
La société coopérative comme pont entre lucratif et non-lucratif 398

Sous-section 1. L'agrément de la société coopérative 398
A. L'agrément « simple » 398
B. L'agrément comme « entreprise sociale » 400

Sous-section 2. Entre société et association : la transformation 402
A. Transformation d'une société en association 402
B. Transformation d'une association en société coopérative 403

Section 5
La société coopérative comme reflet de tendances sociétales actuelles 405